

Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc PROCES-VERBAL

**Séance du 16 JUIN 2020
à 18 heures 30**

en visioconférence

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le mardi 16 juin deux mille vingt à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance qui se déroule dans un contexte un peu particulier en visioconférence. Les élus suivants répondent à l'appel de leur nom :

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale.

Monsieur TURBY propose Madame Frédérique ROIRAND comme Secrétaire, en vertu de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après s'être prononcé l'un après l'autre à l'appel de leur nom, les élus adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente. Ils devront se déplacer en Mairie pour signer le registre des procès-verbaux.

SOMMAIRE

1.	<u>MODALITES EXCEPTIONNELLES D'ORGANISATION DE LA SEANCE</u>	4
2.	<u>COMPTE DE GESTION 2019</u>	5
3.	<u>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</u>	5
4.	<u>AFFECTATION DES RESULTATS</u>	16
5.	<u>GYMNASE LACOSTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE</u>	17
6.	<u>PERSONNEL - AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN RAPPEL DE REMUNERATIONS POUR LA PERIODE PRESCRITE PAR LA DECHEANCE QUADRIENNALE</u>	18
7.	<u>PROGRAMME D'INTERET GENERAL</u>	19
8.	<u>ASCJB – AVENANT N° 1</u>	19
9.	<u>INFORMATIONS</u>	20
A	<u>DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</u>	20
B	<u>DECISIONS DE L'ORDONNATEUR 2, 3, 4 ET 5</u>	20

1. MODALITES EXCEPTIONNELLES D'ORGANISATION DE LA SEANCE

Délibération n° 2020-13

Monsieur le Maire rappelle l'ordonnance du Conseil des Ministres du 1^{er} avril 2020 « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 » a assoupli certaines règles relatives à l'organisation des conseils municipaux.

Pour mémoire, les règles qui ont été modifiées concernent :

- L'obligation trimestrielle de réunir le conseil qui a été suspendue pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- Le nombre de procuration possible qui a été porté à 2 pour chaque élu participant ;
- Le quorum qui a été réduit à un tiers des membres du conseil, soit 9 élus à CARBON-BLANC;
- L'obligation de présence des élus puisque visioconférence, audioconférence et tchat sont autorisés pour toutes les réunions sous réserve que tous les participants aient pris connaissance des modalités techniques permettant de se connecter à cette téléconférence ;
- Les modalités de vote qui pourront se faire soit par appel nominal.

Compte tenu de ces aménagements l'ordonnance impose la validation par le conseil des modalités exceptionnelles retenues pour l'organisation de la séance sur trois points :

1) Les modalités d'identification des participants

La convocation envoyée le 9 Juin 2020 a permis de préciser les modalités particulières de connexion via l'outil de visioconférence TEAMS. Cet outil proposé par le service numérique commun métropolitain permet d'inviter à la réunion du conseil les élus via leur adresse personnelle et exclusive. En outre il a été procédé en début de séance à l'appel uninominal permettant de vérifier l'identité, par caméra, de chacun des participants de la visioconférence.

2) L'enregistrement et la conservation des débats

L'enregistrement des débats sera réalisé sur un enregistreur externe habituellement utilisé. Les débats seront retransmis en direct via le site internet et la page facebook de la collectivité.

3) Les modalités de scrutin

L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 maintient l'obligation d'un scrutin public qui peut s'opérer par appel nominal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la tenue de l'assemblée délibérante telle que présentée ci-dessus.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que ce soir trois délibérations vont porter sur des décisions budgétaires. La question s'est posée d'organiser une séance du Conseil Municipal alors que des élections sont prévues le 28 juin 2020. Toutefois, il est obligatoire de voter le budget municipal impérativement avant le 31 juillet mais ce dernier doit être précédé de l'examen du rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ces deux sujets doivent être abordés par la nouvelle équipe municipale au cours de deux réunions où sera installé également le représentant de la Commune au sein de l'EPCI. Il était donc impossible d'ajouter une réunion supplémentaire compte tenu de ce calendrier très réduit. Il apparaît également logique que le ROB soit présenté par les élus de la prochaine mandature. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur GRASSET.

2. COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n° 2020-14

Monsieur GRASSET rappelle que le Compte de Gestion, présenté en Commission Ressources le 2 juin 2020, est un document comptable établi par le Trésorier qui dresse le montant des sommes encaissées et dépensées par le Maire. Le but de cette délibération est de vérifier que le Compte de Gestion est en tout point conforme au Compte Administratif. Un document complet a été remis à chaque élu.

Ainsi, le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur se présente de la façon suivante :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 241 541,52	9 505 552,73	13 747 094,25
Titres de recettes émis (b)	3 653 136,33	8 769 160,34	12 422 296,67
Réductions de titres (c)	15 770,23	49 522,96	65 293,19
Recettes nettes (d = b - c)	3 637 366,10	8 719 637,38	12 357 003,48
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 241 541,52	9 505 552,73	13 747 094,25
Mandats émis (f)	2 278 615,94	8 861 511,87	11 140 127,81
Annulations de mandats (g)	41 930,71	89 920,23	131 850,94
Dépenses nettes (h = f - g)	2 236 685,23	8 771 591,64	11 008 276,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 400 680,87		1 348 726,61
(h - d) Déficit		51 954,26	

Le Compte de Gestion 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Avant d'aborder le Compte Administratif, Monsieur le Maire rappelle que ce document rend compte de sa gestion. Il ne peut donc présider la séance à ce moment et s'absentera (en se déconnectant) de la réunion. D'ordinaire, il est fait appel au doyen de l'Assemblée. Cependant, Madame BECERRO ayant des problèmes de connexion il est proposé que ce soit Monsieur Jean-Marie GUËNON qui assure cette fonction. Cette proposition est acceptée.

Monsieur GUËNON donne la parole à Monsieur GRASSET pour aborder le Compte Administratif 2019.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n° 2020-15

Présenté en Commission Ressources du 02/06/2020, le Compte Administratif retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées durant l'exercice. La Section de Fonctionnement de ce document fait apparaître un résultat de clôture de 674 038.34 € (avec report) et la Section d'Investissement un résultat comptable cumulé excédentaire 1 382 931.27 € (avec report). Le but du Compte Administratif est de constater si toutes les opérations inscrites au Budget de la même année ont été exécutées.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – NIVEAU DE REALISATION

CHAPITRE	BP + DM 2019	REALISE 2019	Δ %
011 - Charges à caractère général	2 010 240,00 €	1 900 014,71 €	94,52%
012 - Charges de Personnel	4 839 400,00 €	4 839 176,19 €	100,00%
014 - Atténuations de charges (FPIC)	82 989,00 €	82 989,00 €	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	1 008 798,00 €	987 461,56 €	97,88%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 941 427,00 €	7 809 641,46 €	98,34%
66 - Charges financières	183 737,05 €	182 467,55 €	99,31%
67 - Charges exceptionnelles	13 500,00 €	3 795,19 €	28,11%
022 - Dépenses imprévues	56 358,88 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 195 022,93 €	7 995 904,20 €	97,57%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	483 600,00 €	483600	100,00%
023 - Virement à la Section d'Investissement	517 587,75 €		
042 - Opérations d'ordre entre sections	269 911,92 €	292 087,44 €	108,22%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 271 099,67 €	775 687,44 €	61,02%
TOTAL	9 466 122,60 €	8 771 591,64 €	92,66%

Ce tableau démontre que le budget de fonctionnement a été réalisé à 97 %.

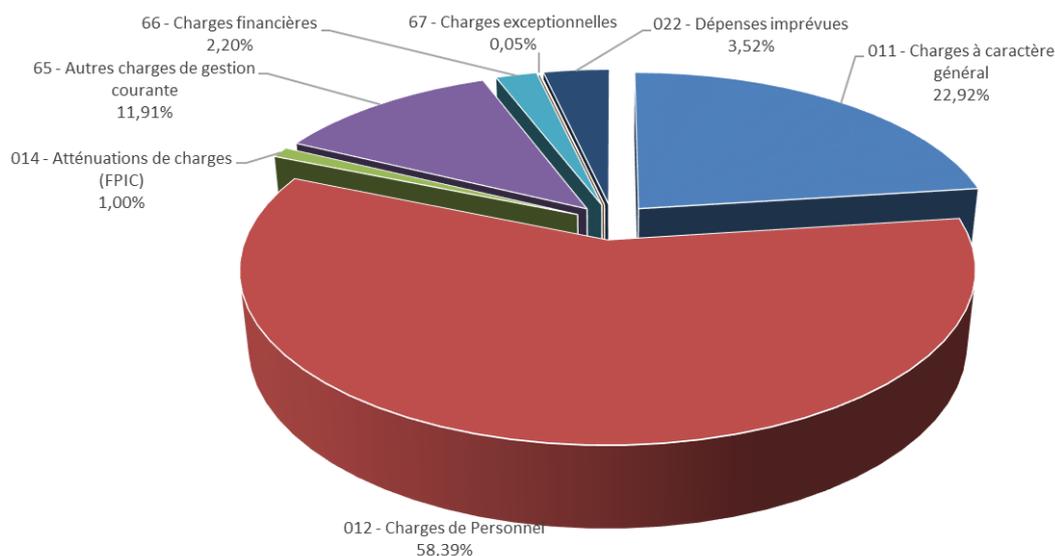
Monsieur GRASSET indique notamment que des économies ont été réalisées par rapport aux prévisions au Chapitre 11 : Charges à caractère général en raison du choix de la Municipalité de procéder à l'extinction de l'éclairage public, d'équiper d'ampoules leds les bâtiments publics permettant ainsi de diminuer les consommations électriques mais également grâce la renégociation des contrats d'assurances.

Une dépense nouvelle apparait (chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions ») d'un montant de 483 600 €. Celle-ci n'est pas vraiment réelle. C'est une provision qui serait à verser comme pénalité à Nexity si la vente de Gaston Lacoste n'était pas réalisée.

Le prochain tableau compare l'évolution des dépenses réalisées en 2018 par rapport à 2019. Il rappelle que les budgets sont calculés par rapport aux dépenses réalisées l'année précédente. Ces dépenses ont augmenté de 0,53 %.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (PAR CHAPITRES)

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE 2018	REALISE 2019	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	1 996 484,65 €	1 900 014,71 €	-4,83%
012	Charges de personnel	4 818 043,85 €	4 839 176,19 €	0,44%
014	Atténuations de charges (FPIC)	66 985,00 €	82 989,00 €	23,89%
65	Autres charges de gestion courante	895 753,62 €	987 461,56 €	10,24%
TOTAL des dépenses de gestion courante		7 777 267,12 €	7 809 641,46 €	0,42%
66	Charges financières	176 523,05 €	182 467,55 €	3,37%
67	Charges exceptionnelles	144,00 €	3 795,19 €	2535,55%
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		7 953 934,17 €	7 995 904,20 €	0,53%



En ce qui concerne les recettes, comme le démontre le tableau suivant, le niveau de réalisation des recettes s'élève à 99 %. L'augmentation du chapitre 13 est due aux remboursements des rémunérations des agents absents pour cause de maladie, congés maternité... Il est plus important que prévu. En ce qui concerne le chapitre 70 « produits des services », en diminution notamment en raison d'une légère baisse d'activité liée à la petite enfance. En ce qui concerne le chapitre 73 « Impôts et taxes », réalisé à 99 % des variations articles par articles et des différences sont à noter. Les taxes foncière et d'habitation ont rapportées plus que prévu en raison de l'augmentation des bases puisque le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux. La taxe additionnelle correspondant aux droits de mutation a fortement diminué (- 60 000 €) en raison du nombre moins important de transactions immobilières dans la Commune. Le Chapitre 74 « Dotations et Participations » en baisse également malgré la dotation de l'Etat pour le recensement de la population, les allocations de compensation pour les exonérations de taxe d'habitation. Cependant c'est dans de ce chapitre qu'est encaissée la Dotation Globale de Fonctionnement qui ne cesse de diminuer. En baisse, également les dotations de la CAF en raison de l'activité liée à la Petite Enfance.

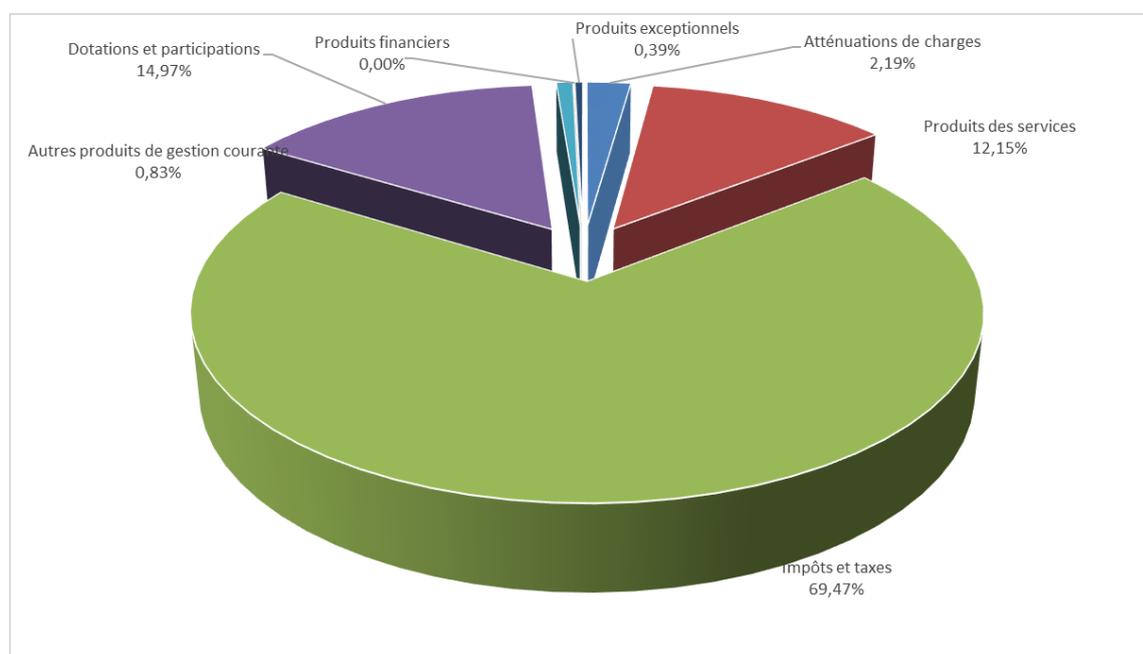
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – NIVEAU DE REALISATION

CHAPITRE	LIBELLE	BP+DM 2019	REALISE 2019	% DE REALISATION
013	Atténuations de charges	150 000,00 €	187 891,27 €	125,26%
70	Produits des services	1 076 952,00 €	1 040 868,95 €	96,65%
73	Impôts et taxes	5 961 397,00 €	5 952 340,80 €	99,85%
74	Dotations et participations	1 338 785,00 €	1 282 445,12 €	95,79%
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00 €	71 113,20 €	154,59%
TOTAL des recettes de gestion courante		8 573 134,00 €	8 534 659,34 €	99,55%
76	Produits financiers	50,00 €	32,10 €	64,20%
77	Produits exceptionnels	50 400,00 €	33 537,93 €	66,54%
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		8 623 584,00 €	8 568 229,37 €	99,36%

Le tableau suivant permet de voir l'évolution par rapport à l'année précédente qui s'élève à 0,57 % légèrement plus importante que celle des dépenses qui s'élève à 0,53 %

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (PAR CHAPITRES)

Chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution
13	Atténuation de charges	131 209,67 €	187 891,27 €	43,20%
70	Produits des services	1 039 753,73 €	1 040 868,95 €	0,11%
73	Impôts et taxes	5 879 591,33 €	5 952 340,80 €	1,24%
74	Dotations et participations	1 350 729,07 €	1 282 445,12 €	-5,06%
75	Autres produits de gestion courante	52 272,84 €	71 113,20 €	36,04%
Total des recettes de gestion courante		8 453 556,64 €	8 534 659,34 €	0,96%
76	Produits financiers	32,10 €	32,10 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	66 415,98 €	33 537,93 €	-49,50%
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 520 004,72 €	8 568 229,37 €	0,57%



Monsieur GRASSET commente le tableau ci-dessous. Le résultat de fonctionnement se solde par un déficit de 51 954 € dû à la provision de 483 000 € pour l'éventuelle pénalité à verser à Nexity mais qui, il le rappelle, ne constitue pas une dépense réelle mais il faut l'inclure dans le résultat de la section de fonctionnement pour des raisons comptables. A cela il faut ajouter le résultat des années précédentes (725 992,60 €) et donne un résultat de clôture de 674 038 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

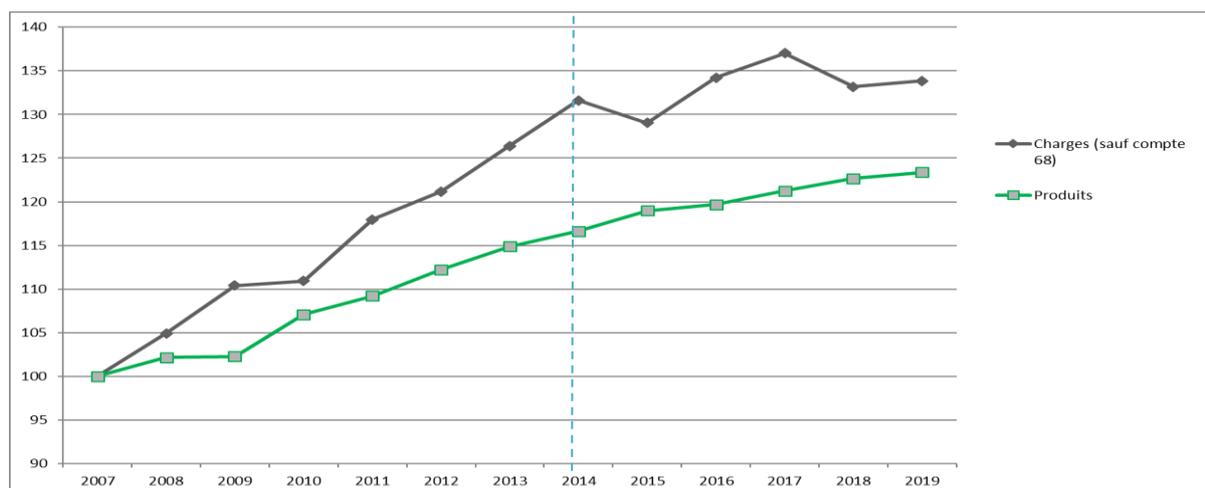
Résultat de l'exercice	-51 954,26 €
Résultat reporté	725 992,60 €
Résultat de clôture	674 038,34 €

Dans le tableau suivant, Monsieur GRASSET constate qu'à partir de 2010 est apparu l'effet ciseaux si souvent dénoncé, à savoir l'augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes. Celui-ci cesse en 2014 en raison de la diminution des dépenses réalisées par la nouvelle municipalité en 18

mois (chapitre 011 – 18 %), puis l'effet ciseaux réapparaît mais disparaît de nouveau de 2018 par rapport à 2017 et en 2019 par rapport à 2018, les recettes ont augmenté plus légèrement que les dépenses.

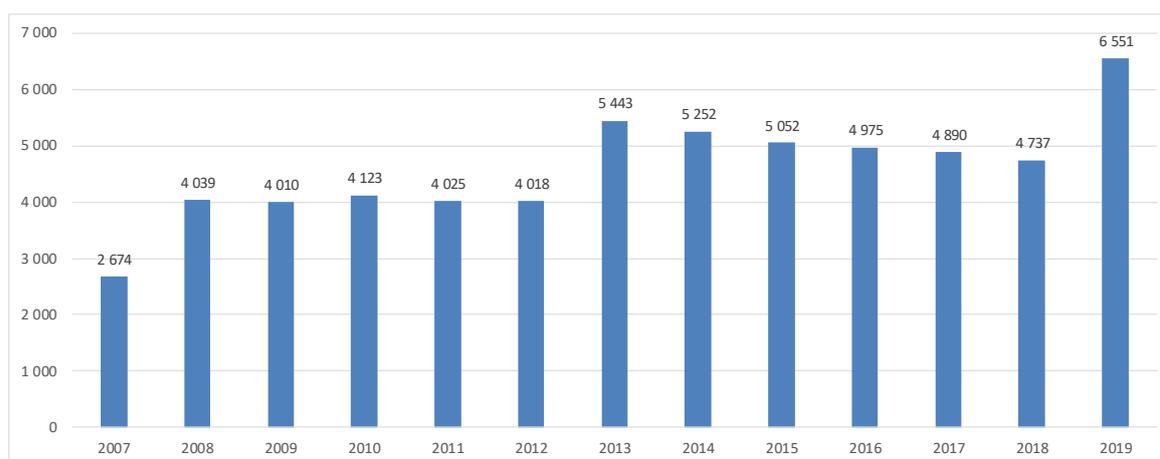
EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN K€)

ANNEES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice	100	105	110	111	118	121	126	132	129	134	137	133	134
Charges (sauf compte 68)	5 973	6 266	6 594	6 625	7 047	7 237	7 549	7 861	7 708	8 018	8 183	7 954	7 996
Indice	100	102	102	107	109	112	115	117	119	120	121	123	123
Produits	6 945	7 096	7 104	7 438	7 584	7 794	7 979	8 099	8 264	8 313	8 421	8 520	8 568



Monsieur GRASSET évoque la dette de la Commune. Les augmentations se justifient par des emprunts permettant la réalisation de grands travaux décidés par les municipalités successives : en 2009, achat du Brignon, en 2013, rénovation du Brignon et construction de la Maison de la Petite Enfance, en 2019 mise en place du Projet Urbain (**emprunt** voté à l'unanimité par ce Conseil Municipal).

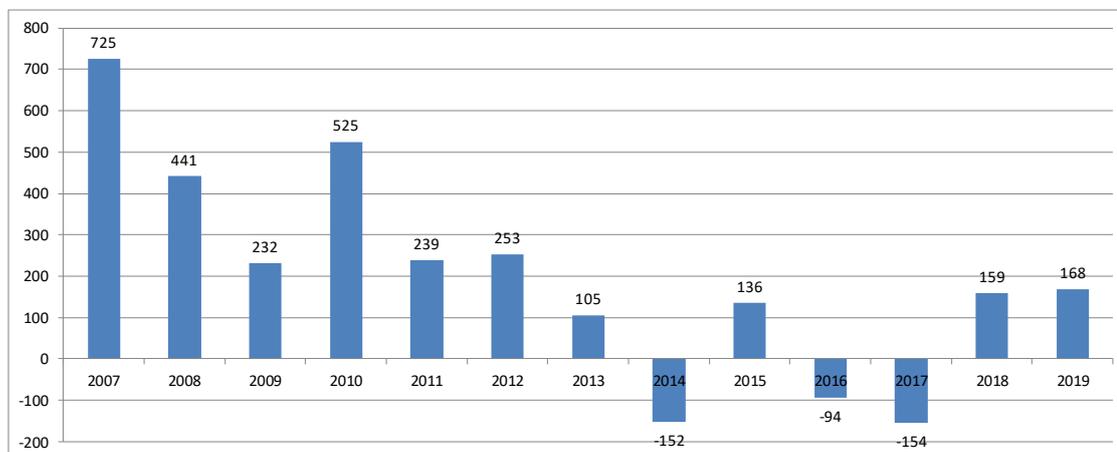
EVOLUTION DE LA DETTE



2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
2 674	4 039	4 010	4 123	4 025	4 018	5 443	5 252	5 052	4 975	4 890	4 737	6 551

La capacité d'autofinancement nette de la Commune est le résultat de la différence entre les recettes et les dépenses réelles (CAF brute) moins le remboursement en capital de l'année en cours. Celle-ci est positive en 2018 et 2019, meilleur score depuis 2013.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE DE LA COMMUNE



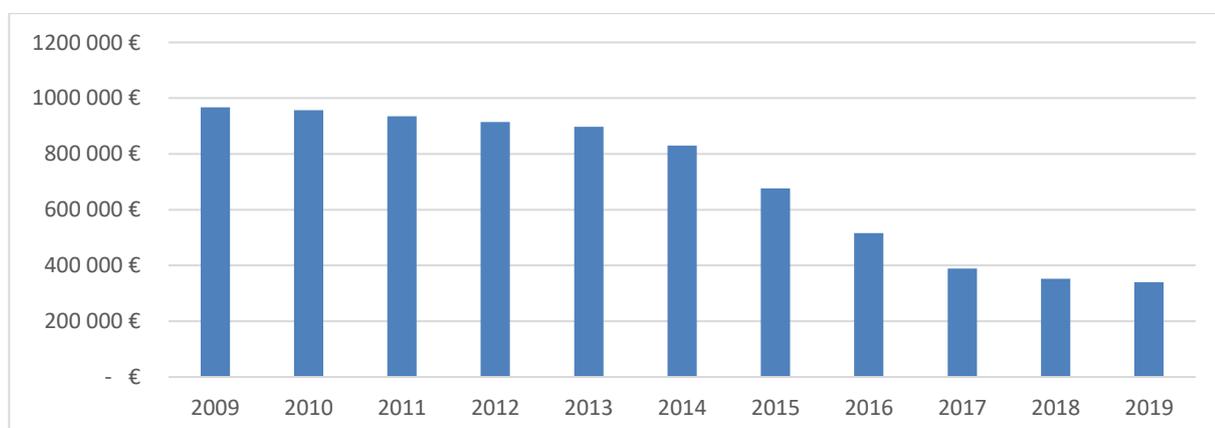
2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
725	441	232	525	239	253	105	-152	136	-94	-154	159	168

La CAF a été rétablie malgré la baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Sans ces diminutions, la CAF nette de la Commune s'élèverait en 2019 à 783 000 €. Le tableau ci-dessous détaille cette situation.

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE

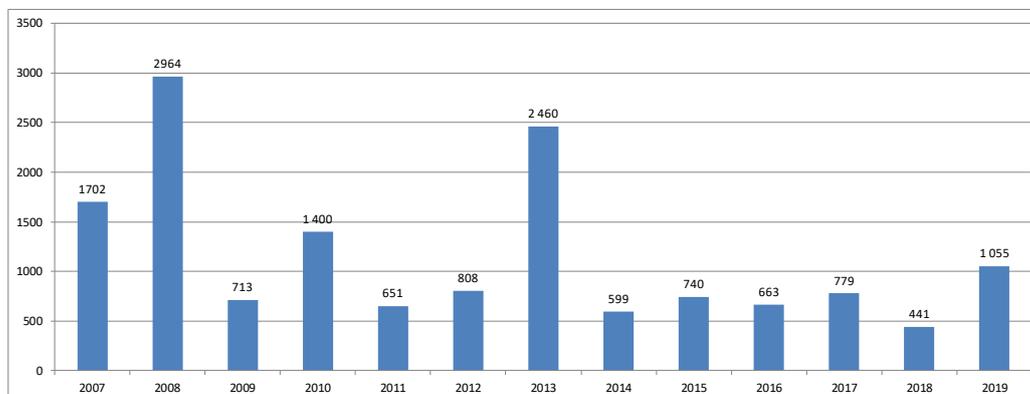
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Dotation forfaitaire	967 748 €	956 911 €	935 559 €	914 876 €	896 972 €	829 552 €	676 227 €	515 702 €	388 644 €	352 650 €	340 168 €
diminution de la dotation	43 755 €	- 10 837 €	- 21 352 €	- 20 683 €	- 17 904 €	- 67 420 €	- 153 325 €	- 160 525 €	- 127 058 €	- 35 994 €	- 12 482 €
Cumul diminution		- 10 837 €	- 32 189 €	- 52 872 €	- 70 776 €	- 138 196 €	- 291 521 €	- 452 046 €	- 579 104 €	- 615 098 €	- 627 580 €



Monsieur GRASSET évoque maintenant les dépenses d'équipement qui sont à mettre en relation avec l'endettement de la Commune : achat du Brignon, rénovation du Brignon, réalisation de la MPE (2013), projet urbain (2019)

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1702	2964	713	1400	651	808	2460	599	740	663	779	441	1055

A la différence de la Section de Fonctionnement réalisée conformément au budget, la Section d'Investissement a été réalisée à 59,94 %. Cela s'explique par le retard pris par les travaux prévus dans le cadre du projet urbain (chapitres 20/21/23) réalisés à seulement 48,44 %. Toutefois les investissements, hors AP/CP, ont été réalisés à 90 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - NIVEAU DE REALISATION

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE 2019	RAR	TOTAL	%
020	Dépenses imprévues	6 740,00 €	- €			
16	Emprunts	423 917,29 €	417 728,02 €	- €	417 728,02 €	98,54%
20/21/23	Dépenses d'équipement	2 741 447,43 €	1 055 139,51 €	272 798,22 €	1 327 937,73 €	48,44%
040	Opérations d'ordre	116 546,00 €	151 408,01 €		151 408,01 €	129,91%
041	Opérations patrimoniales	898 011,07 €	612 409,69 €		612 409,69 €	68,20%
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		4 186 661,79 €	2 236 685,23 €	272 798,22 €	2 509 483,45 €	59,94%

Les recettes sont aussi impactées car elles dépendent (notamment le chapitre 13 – subventions) de l'avancement des travaux.

Dans le cadre du budget, il était envisagé d'emprunter en 2019, la somme de 1 508 471.00 € Mais un emprunt de 2 221 000 € correspondant à la 1ère tranche de l'emprunt voté par le Conseil Municipal a été encaissé.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
001	Solde d'exécution reporté				- €	
021	Virement de la Section de Fonctionnement	517 587,75 €				
040	Opérations d'ordre entre sections	269 911,92 €	292 087,44 €		292 087,44 €	108,22%
10222	Fonds globalisés investissement (FCTVA)	80 398,00 €	80 398,00 €		80 398,00 €	100,00%
10223	TLE				- €	
10226	Taxe d'aménagement	49 984,35 €	49 195,24 €		49 195,24 €	98,42%
10251	Dons et legs en capital	24 996,00 €	24 956,70 €		24 956,70 €	99,84%
13	Subventions d'investissement	629 488,55 €	131 756,68 €	2 745,10 €	134 501,78 €	21,37%
1641	Emprunts en euros	1 508 471,43 €	2 221 000,03 €		2 221 000,03 €	147,24%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	200 014,02 €	200 014,02 €		200 014,02 €	100,00%
204/21	Subventions d'équipement / Immos corporelles	25 548,30 €	25 548,30 €			
024	Produits de cession	- €				
041	Opérations patrimoniales	898 011,07 €	612 409,69 €		612 409,69 €	68,20%
TOTAL		4 204 411,39 €	3 637 366,10 €	2 745,10 €	3 640 111,20 €	86,58%

Le résultat d'investissement est largement positif et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice 2019	1 400 680,87 €
Résultat reporté 2018	-17 746,60 €
Résultat de clôture cumulé	1 382 934,27 €

Le résultat budgétaire global de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 (sans report) est le suivant :

Résultat de l'exercice	1 348 726,61 €
Résultat reporté	708 246,00 €
Résultat de clôture	2 056 972,61 €

Monsieur GUÉNON ouvre les débats

Au nom du Groupe « Demain, CARBON-BLANC », Monsieur LANCELEVEE indique qu'il s'abstiendra lors du vote du Compte Administratif 2019 qui est le dernier document financier présenté par cette mandature 2014/2020. Son appréciation porte globalement sur la gestion financière de la Commune lors de ce mandat marquée par des mesures de rigueur forte qui ont pénalisé la qualité des services et qui ont contribué à la dégradation des services rendus à la population. L'intensité de ces mesures de rigueur ne vise qu'une seule chose la réalisation du projet urbain. Il répète son désaccord sur l'ensemble de ce projet et notamment la réalisation d'un groupe scolaire au Faisan. La crise actuelle devrait inciter à modifier ce projet. En ce qui concerne l'emprunt, son groupe a voté celui-ci car il représentait la moins mauvaise des solutions proposées. Il n'en reste pas moins que la ville supporte un important endettement. Dans ce document, figure la provision pour le Groupe Nexity qui devra être versée si la vente n'est pas conclue. Il confirme que la consultation confiée au Cabinet 2 Concert n'est qu'un simulacre pour tromper la population le temps de la campagne électorale. Il s'étonne que la provision pour la piscine ne soit pas mentionnée dans ce document.

Madame BECERRO souhaiterait avoir également des précisions sur ce sujet. Par ailleurs, elle constate que l'effectif du personnel municipal dans certains services n'a pas augmenté malgré la croissance des besoins de la population. Lors du vote du projet urbain, son groupe a respecté les décisions majoritaires ce n'est pas pour cela qu'il cautionne la totalité de des projets envisagés.

Monsieur GRASSET précise qu'il a simplement dit que l'emprunt avait été voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Il précise que le vote de ce soir porte uniquement sur le Compte

Administratif de l'année 2019. En ce qui concerne l'endettement, il a seulement souligné les projets qui avaient nécessité un emprunt, certains « condamnés » par la Chambre Régionale des Comptes. Les emprunts récemment contractés répondront aux besoins de la population. Avec la crise actuellement traversée, il est aisé de remarquer que l'école Barbou qui accueillait 6 classes en 1933 pour 1 000 habitants ne correspond plus aujourd'hui ni aux normes, ni aux besoins de la population.

Monsieur PEREZ-ROBA relève également la baisse de la DGF depuis 2013 (où le Président actuel était ministre des finances) et sa stagnation depuis 2017. Mais une des raisons qui ont conduit son groupe à ne pas voter le budget est l'orientation politique conduite par le Président, partagée par Monsieur le Maire.

Monsieur GRASSET ajoute qu'en 2013 le Gouvernement était présidé par Monsieur François HOLLANDE, du parti socialiste.

Monsieur le Maire note que pour un exercice où ne sont examinés que les résultats comptables d'une année allant du 1er janvier au 31 décembre, de nombreux propos évoquent des faits antérieurs et futurs. Il regrette cette situation mais voudrait tout de même rétablir un certain nombre d'éléments. Il a l'impression que la mémoire sélective arrange et une fois que les choses sont dites, et qu'il ne répond pas cela vaut vérité.

Ainsi, il rappelle que malgré la baisse de la DGF (soit 2 millions de recettes en moins) les charges de fonctionnement, entre 2014 et 2017, ont évolué seulement de 1,64 % et les recettes de 5,47 %. Les recettes ont donc évolué plus que les dépenses, ce qui est le résultat d'une gestion saine. Il souligne qu'il aurait été préférable de construire une école plutôt qu'un pôle ressources bandes dessinées au Château Brignon qui a coûté 4,5 millions d'euros.

Il rappelle également que de 2008 à 2013, les charges de fonctionnement ont évolué de + 17 % alors que les recettes évoluaient de + 14 %, d'où l'effet ciseaux, les dépenses évoluant plus vite que les recettes.

Il a du mal à comprendre les propos sur la dégradation des services et constate que le Groupe « Demain, CARBON-BLANC » n'a pas souhaité signer une motion proposée en commun avec le Groupe AGA contre la dégradation du Service Public. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas toujours d'accord avec les décisions prises au niveau national. Il espère que le sujet de la décentralisation sera véritablement examiné.

Par rapport au projet urbain remis en cause par le Groupe « Demain, CARBON-BLANC » et notamment la construction des écoles au Faisan, Monsieur le Maire s'interroge : si ce projet n'aboutit pas, dans quel lieu le futur Maire accueillera-t-il les enfants du territoire dans les 6 prochaines années ? A l'école Barbou ? Sera-t-on en capacité d'ajouter des modulaires sur des modulaires ? La population en école maternelle a augmenté ce qui signifie que celle des écoles élémentaires augmentera également. Ce phénomène n'est pas dû à la gestion de l'actuelle équipe municipale mais de la mandature précédente qui a décidé de la construction de 227 logements dans le secteur sud de la Commune et de 100 logements aux Roches. Les récentes décisions gouvernementales prévoyant la réouverture des classes dans ce contexte si particulier, avec un protocole sanitaire très contraignant, le laissent perplexe. Comment accueillir des enfants à l'école Barbou dans cet espace si réduit ? Il est persuadé qu'une école avec plus de salles de classes, avec des normes de construction actuelle sera plus adaptée à l'effectif scolaire et pourra répondre à des situations comme celle vécue ces derniers jours. Il s'inquiète de l'avenir des enfants du territoire si le projet de la construction de ces écoles au Faisan ne se poursuit pas.

En ce qui concerne l'endettement, Monsieur le Maire rappelle que celui-ci permettra d'avoir un niveau d'équipement important : le Brignon, devenu un pôle économique, mais aussi deux écoles neuves, un gymnase, un terrain de football synthétique.

La situation de la piscine, évoquée lors de la Commission Ressources du 2 juin dernier, date des années 1970. Les Maires successifs de CARBON-BLANC ont décidé de sortir des comptes une créance qui aurait dû être maintenue le temps de la procédure judiciaire. Il a eu connaissance de cette situation seulement l'an dernier et cette dépense figurera (230 000 €) au CA l'an prochain. L'avocat du Syndicat lui a fait part en 2019 de la décision de la Préfecture. Il note que la Commune de BASSENS, gestionnaire du Syndicat de la piscine, a inscrit cette dépense sur tous ses comptes administratifs. Il s'interroge sur les défauts de conseils de la part du trésorier à son arrivée aux responsabilités de la Commune

Monsieur le Maire note que l'emprunt de 7,2 millions a été voté à l'unanimité. Les conditions d'emprunt étaient favorables et permettent d'avoir un actif financier important. En raison de la crise actuelle, il se félicite d'avoir fait ce choix.

Il revient sur les propos de Monsieur LANCELEVEE qualifiant de simulacre la concertation conduite par le Cabinet 2 Concert. Il peut seulement dire aujourd'hui que le projet Lacoste sera réduit drastiquement par rapport au 1er. Il pense que la provision d'indemnité inscrite pour le Groupe Nexity ne sera pas demandée.

Monsieur LANCELEVEE remarque que Monsieur le Maire évoque également ce qui s'est passé avant sa prise de fonction et a revêtu son habit de candidat plutôt que celui de Maire.

Monsieur le Maire lui rétorque qu'il n'a fait que répondre à des questions posées par les Groupes d'Opposition en sa qualité de Maire et que c'est Monsieur LANCELEVEE qui s'est positionné en tant que candidat aux élections municipales.

Pour Monsieur LANCELEVEE, voter l'emprunt n'était pas un quitus pour le projet urbain. Son groupe a voté l'emprunt pour ne pas faire une obstruction systématique et donner les moyens à l'équipe municipale en place de conduire des projets engagés. Il est satisfait d'apprendre que le Groupe Nexity a revu son projet à l'issue de la concertation et souhaiterait le connaître. Aujourd'hui, il constate seulement qu'une pénalité pèse sur les comptes de la Commune si le projet Lacoste n'aboutit pas.

Monsieur PINEAU note que cette provision importante figure sur le document du Compte Administratif présenté dans les dépenses réelles et a donc un impact sur le résultat comptable de l'exercice. Il s'interroge sur le niveau de risque de cette provision allouée au Groupe Nexity.

Monsieur le Maire indique que le risque est modéré. Concrètement, quel que soit le choix que les Carbonblançais feront pour la Commune, il y a des équipements qui devront voir le jour. Si la nouvelle équipe municipale décidait d'avoir d'autres projets, il faudrait tout de même répondre aux besoins de la population et faire des choix d'investissement en matière d'éducation, d'équipements sportifs. Il faudra trouver un équilibre financier et vendre un certain nombre de foncier du territoire. Le Groupe Nexity pourra présenter d'autres projets sur la Commune si celui de Lacoste n'était plus retenu.

Monsieur PINEAU note que la somme de 230 000 € pour la piscine devra être honorée.

Monsieur PINSTON représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal apporte quelques précisions. Maître GATA avocat du Syndicat a fait savoir en 2019 la suite donnée à ce dossier par la Préfecture, dossier qui date de 10 ans. Une procédure en nullité a été engagée mais en attendant il n'est pas possible de savoir si le Syndicat sera obligé de payer cette dette.

Monsieur le Maire rassure Monsieur PINEAU il n'y a pas de dossiers « cachés ». En demandant au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif, il est conscient qu'il est le seul responsable devant de la gestion de la Commune.

En ce qui concerne la dette, Monsieur PINEAU comprend bien que le Compte Administratif 2019 s'arrêtant en décembre ne fait état que de l'emprunt de 2 millions, le solde de 5 millions étant versé en début d'année. Il note que la dette des anciennes municipalités ou de l'actuelle majorité devra être remboursée. La seule solution envisagée aujourd'hui est la vente de fonciers.

Monsieur le Maire est curieux de savoir comment il ferait face à cette situation.

Pour Monsieur PINEAU, cette question n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate qu'il est aisé de se réfugier derrière ces arguments.

Monsieur PINEAU qualifie ce Compte Administratif de particulièrement atypique : inscription d'une provision pour pénalités (Nexity), une dette importante, un remboursement pour la piscine...

Monsieur le Maire précise que la piscine est gérée par un Syndicat qui a sa propre existence juridique. Il insiste sur le fait que cette dépense aurait dû être inscrite par ses prédécesseurs et qu'il a eu connaissance de la situation que très récemment, c'est la raison pour laquelle cette provision ne figure pas au Compte Administratif 2019. Elle le sera sur celui de 2020.

Madame BECERRO indique que le Groupe AGA s'abstiendra n'ayant pas voté le budget. Elle insiste sur la baisse de la DGF et en général sur la baisse des moyens de la Commune. Elle ne constate pas de dégradations du Service Public en raison de l'investissement du personnel qui a continué à remplir ses missions de service auprès de la population. Elle pense que certains services auraient besoin de personnel supplémentaire : le CCAS notamment auprès des personnes âgées, la Police Municipale... Depuis plusieurs Gouvernements, les Collectivités sont les parents pauvres.

Monsieur le Maire comprend la position de Madame BECERRO et partage son analyse en ce qui concerne la mobilisation du Personnel Municipal pour maintenir ce service public. Il précise que lorsque on dirige une Commune, il faut faire avec les moyens que l'on a à disposition. S'il doit tirer un point positif de la situation de la Commune par rapport aux baisses de moyens, baisses qu'il juge aussi détestables, c'est qu'à son arrivée en 2014, il a été obligé de chercher des postes d'économie sur des dépenses qui pouvaient être supprimées : nombreuses lignes de fax avec abonnement... Les Services se sont mobilisés pour identifier ces pistes d'économie sans pour cela entraîner automatiquement une baisse de la qualité des services. Aller sur une démarche d'extinction de l'éclairage public, faire le choix d'équiper les bâtiments d'éclairage leds, ont des impacts économiques mais aussi des conséquences écologiques. Il partage l'analyse de Madame BECERRO, verticalement l'Etat impose aux Collectivités un contexte financier particulièrement compliqué ce qui l'a conduit à avoir une gestion au réel à proposer aux administrés.

Madame BECERRO indique qu'il faut être très sérieux étant en charge de fonds publics. Cependant, la situation contraignante oblige les collectivités par manque de moyens, à avoir des projets ambitieux afin de répondre aux besoins de la population.

Monsieur PINSTON indique qu'en 2014 l'endettement de la Commune était de 20 ans pour un niveau d'équipement de qualité très discutable. Aujourd'hui, dans le cadre du projet urbain, des emprunts ont été contractés et serviront à offrir à la population des équipements sportifs, éducatifs neufs.

Monsieur GRASSET regrette que les membres du Conseil Municipal n'aient pas écouté son introduction lors du début de son intervention sur ce point. Le but de la délibération du Compte Administratif est de vérifier si le Maire avait bien exécuté le budget voté et mesurer l'écart entre le budget et le réalisé. Monsieur LANCELEVEE s'est engagé dans un débat politique qui n'avait pas lieu d'être au sein d'une séance du Conseil Municipal mais plutôt dans une autre instance si toutes les listes en présence avaient été d'accord pour organiser ce débat, ce qui n'a pas été le cas.

Pour Monsieur GRASSET, Monsieur PINEAU fait un faux procès à la Commune. Il désapprouve cette attitude et insiste sur le fait que lorsque le budget a été voté, la situation du Syndicat de la Piscine était ignorée. Elle a été révélée depuis peu.

Monsieur MERCIER s'associera au vote du groupe auquel il appartient. Cependant, il voudrait rappeler sa position au niveau du projet des écoles. Il a émis un avis favorable sur ce projet et maintient cette position.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MERCIER pour cette prise de parole qu'il sait sincère. Il connaît sa technicité sur ce sujet.

Au moment du vote, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Monsieur GUËNON demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain TURBY, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES N-1		725 992,60 €	17 749,60 €		17 749,60 €	725 992,60 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	8 771 591,64 €	8 719 637,38 €	2 236 685,23 €	3 637 366,10 €	11 008 276,87 €	12 357 003,48 €
TOTAUX	8 771 591,64 €	9 445 629,98 €	2 254 434,83 €	3 637 366,10 €	11 026 026,47 €	13 082 996,08 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	51 954,26 €			1 400 680,87 €		1 348 726,61 €
RESULTATS CUMULE DE CLOTURE		+674 038,34 €		1 382 931,27 €		+2 056 969,61 €
RESTES A REALISER			272 798,22 €	2 745,10 €	272 798,22 €	2 745,10 €

Le Compte Administratif est adopté par 12 VOIX POUR et 7 Abstentions (Groupe Demain, CARBON-BLANC et le groupe AGA)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Délibération n° 2020-16

La Commission Ressources du 2 juin a examiné ces résultats. Le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Cenon ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, Monsieur GRASSET propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

• **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice : déficit :		51 954,26 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	725 992,60 €
Résultat de clôture (A1)excédent cumulé :		674 038,34 €
	(A2)	

• **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement**

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	excédent :	1 400 680,87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	déficit :	17 749,60 €
Résultat comptable cumulé :	excédent cumulé :	1 382 931,27 €

<u>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</u>	272 798,22 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	2 745,10 €
<u>Solde des restes à réaliser :</u>	270 053,12 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D001) **0,00 €**

• **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R 1068) **0,00 €**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recettes non budgétaire au compte R 002 du Budget N + 1) **674 038,34 €**

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté		001 : Solde d'exécution de la section d'investissement N-1
	674 038,34 €		1 382 931,27 €

Monsieur le Maire procède au vote qui donne le résultat suivant :

- 13 VOIX POUR et
- 7 Abstentions (Groupe Demain, CARBON-BLANC et le groupe AGA)

5. GYMNASSE LACOSTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Délibération n° 2020-17

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de construction du nouveau gymnase Lacoste considéré comme un équipement structurant pour la collectivité, il est possible de solliciter une

subvention auprès du Département de la Gironde en respectant le critère de mise à disposition de créneaux horaires aux collèges du territoire qui en formulent le besoin.

Une réunion technique s'est tenue le 20 mai dernier entre les services de la Collectivité et ceux du Département pour échanger sur le projet. Compte tenu de sa configuration en complexe sportif et son coût financier, il y a lieu d'actualiser la demande de subvention auprès du Département avec un nouveau plan de financement à présenter.

Le montant plafond subventionnable par le Département est de 2 100 000€ auquel on peut solliciter un taux d'intervention maximal de 60 % en fonction de la durée de mise à disposition envisagée pour les collèges du territoire. Enfin, sur ce montant, il y a lieu d'appliquer un coefficient de solidarité de 0.79 % ce qui correspond à un montant de subvention estimé à 995 400 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût de l'opération HT	2 223 477,00 €	Emprunt	621 760,00 €
		Subvention du Département	995 900,00 €
		Autofinancement	1 050 512,40 €
Total HT	2 223 477,00 €		
TVA	444 695,40 €		
Total TTC	2 668 172,40 €		2 668 172,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Gironde afin de financer le nouveau gymnase Lacoste

Monsieur le Maire indique que le jury se réunira mardi 23 juin 2020 pour étudier deux propositions. Il appartiendra à la nouvelle Municipalité de décider de la suite à donner à ces projets.

6. PERSONNEL - AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN RAPPEL DE REMUNERATIONS POUR LA PERIODE PRESCRITE PAR LA DECHEANCE QUADRIENNALE

Délibération n° 2020-18

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de régulariser la situation d'un agent de la collectivité dont les services de droits publics n'ont pas été intégrés dans le déroulement de sa carrière depuis mai 2003.

Un décompte complet a été effectué reprenant les sommes qui auraient dû lui être versées depuis cette date pour un montant total de 16 035.85 € (total brut et charges).

Dans ce type de situation, une prescription quadriennale peut être appliquée par la collectivité. Toutefois s'agissant d'une erreur imputable au service, Monsieur le Maire demande de bien vouloir lever ladite prescription et de procéder aux rappels de traitements pour toute la durée correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régulariser la situation de cet agent en intégrant dans le déroulement de sa carrière les services de droits publics effectués depuis le 1^{er} mai 2003.

7. PROGRAMME D'INTERET GENERAL

Délibération n° 2020-19

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat, Monsieur PINSTON propose, après présentation à la Commission Ressources du 2 juin 2020, de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour deux administrés à hauteur de 3 583 € pour réaliser des travaux d'économie d'énergie. Monsieur PINSTON rappelle que ces dossiers ont été ouverts en 2018 et doivent être réalisés dans un laps de temps de 3 ans. Il précise que le règlement ne s'effectue que lorsque les travaux sont terminés, sur présentation de factures.

Monsieur le Maire ajoute qu'il aurait été possible de ne pas renouveler cette procédure et d'arrêter ce financement. Afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches de recherche d'économie et d'amélioration de leur habitat, il a été décidé de reconduire ce programme jusqu'en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-52 du 19 septembre 2019 décidant d'engager le programme « Le réseau de la réhabilitation de BORDEAUX Métropole » sur l'ensemble de l'agglomération métropolitaine pour la période 2019/2024,

Considérant la demande de Monsieur et Madame Soa Mai et Marie N'GUYEN de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux dans leur habitat situé 1 rue Roland Garros, (accord de la CLAH en date du 6 décembre 2018)

Considérant la demande de Madame Christelle D'ANGELO de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de travaux dans son habitat situé 16 rue Jean Moulin, (accord de la CLAH en date du 30 octobre 2018),

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix, d'attribuer à :

- Monsieur et Madame Soa Mai et Marie N'GUYEN une aide financière d'un montant de 1 583.00 € pour des travaux dans leur logement
- Madame Christelle D'ANGELO une aide financière d'un montant de 2 000.00 € pour des travaux dans son logement

La dépense est inscrite à l'article 20422/70 du budget en cours.

8. ASCJB – AVENANT N° 1

Délibération n° 2020-20

Monsieur le Maire avait évoqué la possibilité d'aider les associations si elles en émettaient le souhait sachant que le vote du budget et donc les subventions ne seront pas votées avant le mois de juillet 2020. La collectivité a reçu une demande de l'association ASCJB sollicitant un acompte de subvention de 30 000 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'ASCJB permettant le versement d'un acompte de 30 000 € de la subvention attribuée au titre de l'année 2020.

Ainsi, vu la convention de partenariat avec l'ASCJB notamment l'article 9 précisant les conditions d'attribution d'une subvention pour assurer son fonctionnement,

Considérant la demande de l'association sollicitant le versement d'un acompte de subvention avant le vote du budget 2020,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant fixant le montant de l'acompte de la subvention accordée à l'ASCJB d'un montant de 30 000 €.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Monsieur LANCELEVEE souhaiterait consulter les dossiers de demande de subvention. Monsieur le Maire indique qu'il appartiendra à la nouvelle municipalité d'étudier les demandes de subventions déposées par les Associations et que les dossiers ne sont pas communicables pour l'instant, pour des raisons de confidentialité des travaux de commissions.

9. INFORMATIONS

A Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire fait part de la démission d'un Conseiller Municipal, Monsieur Arnaud FONTHIEURE. Celui-ci par courrier en date du 26 mai 2020 a fait savoir qu'il souhaitait démissionner de son poste de conseiller municipal suite à son élection dans une autre collectivité.

B Décisions de l'Ordonnateur 2, 3, 4 et 5

Par ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le législateur a accordé au Maire la possibilité d'attribuer des subventions aux associations.

- **N° 2 : Subvention de 30 000 € au COS – Avenant**

Ainsi, le Maire a autorisé le versement d'une subvention de 30 000 € au Comité des Œuvres Sociales de Carbon-Blanc lui permettant de régler les cotisations au CNAS.

Pour ce faire Monsieur le Maire a signé un avenant à la convention de partenariat. Celui-ci permettra le versement de cette subvention. La dépense est inscrite à l'article 6574, fonction 025.

- **N° 3 : Subvention de 60 000 € au CCAS**

Ainsi, le Maire a autorisé, le versement d'une subvention de 60 000 € afin de financer le fonctionnement du CCAS La dépense est inscrite à l'article 6574, fonction 025.

- **N°4 : Modification de la DO n° 1 relative aux crédits d'investissement**

Par volonté de transparence, le Conseil Municipal est informé des décisions prises au niveau du budget d'investissement.

Pour la commune de Carbon-Blanc, en neutralisant les Autorisations de Programme qui sont votées séparément, le Maire a la possibilité d'ouvrir les crédits d'investissement à concurrence de 882 070 €.

Cependant, par mesure de prudence en raison des inconnues budgétaires liées au COVID-19, seule une enveloppe de 612 000 € sera ouverte.

Aussi, le Maire a autorisé l'ouverture des crédits d'investissement selon le tableau suivant :

Chap / Art	Libellé	Fct	Budget 2020
204	Subventions d'équipement versées		94 102,00
2046	Attributions de compensation d'investissement		94 102,00
	Opération d'équipement n°10 Eclairage public		86 697,00
21534	Réseaux d'électrification	814	86 697,00
	Opération d'équipement n°14 Espaces Verts		3 285,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	020	3 285,00
	Opération d'équipement n°15 Salle polyvalente/Médiathèque		1 456,00
2184	Mobilier	421	200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	421	1 256,00
	Opération d'équipement n°17 Mairie		37 460,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	37 460,00
	Opération d'équipement n°18 Ecoles		10 132,00
2031	Frais d'études	212	2 880,00
2184	Mobilier	211	3 150,00
2188	Autres immobilisations corporelles	212	4 102,00
	Opération d'équipement n°19 Ecole Mat J Prévert		1 200,00
2184	Mobilier	211	1 200,00
	Opération d'équipement n°21 Eglise Presbytère		300,00
21318	Bât. : Autres bât publics	026	300,00
	Opération d'équipement n°24 CTM		98 301,00
2135	IGAAC	020	1 000,00
2182	Matériel de transport	020	2 200,00
2184	Mobilier	020	729,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	94 372,00
Chap / Art	Libellé	Fct	Budget 2020
	Opération d'équipement n°26 Maison de la petite Enfance		9 065,00
21318	Bât. : Autres bât publics	64	9 065,00
	Opération d'équipement n°27 ALSH		870,00
2188	Autres immobilisations corporelles	421	870,00
	Opération d'équipement n°29 Jeunesse/Vie Locale - Action Jeunes Sport		1 350,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	422	950,00
2188	Autres immobilisations corporelles	422	400,00
	Opération d'équipement n°30 Divers Services		152 986,00
20422	Bâtiments et installations	020	8 500,00
2051	Concessions et droits similaires	023	7 240,00
21318	Bât. : Autres bât publics	020	37 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	99 546,00
	Opération d'équipement n°35 Château Brignon		1 000,00
21318	Bât. : Autres bât publics	33	1 000,00
	Opération d'équipement n°37 Centre Culturel Favols		5 917,00
2031	Frais d'études	314	5 917,00
	Opération d'équipement n°44 Prévention		2 711,00
2188	Autres immobilisations corporelles	211	2 711,00
	Opérations d'équipement		412 730,00
	Total des dépenses d'équipement		506 832,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		105 168,00
13911	Etat et établissements nationaux		9 676,00
198	Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées		94 102,00
21318	Bât. : Autres bât publics		1 000,00
281318	Amortissements des immobilisations corporelles : Autres bâtiments publics		390,00
	Total des dépenses d'ordre		105 168,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		612 000,00

- **N°5 : Crédits d'investissement**

Par ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 (article 3), le législateur a indiqué qu'en l'absence d'adoption du budget de l'exercice 2020 [...] l'exécutif de la collectivité territoriale [...] peut, sans autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater la totalité des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice 2019.

L'article 3 de l'ordonnance précise par ailleurs que l'exécutif peut procéder, sans autorisation de l'organe délibérant et dans la limite de 15 % du montant des dépenses réelles de chaque section figurant au budget de l'exercice 2019, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'exécutif informe l'organe délibérant de ces mouvements de crédits lors de sa plus prochaine séance.

Pour la commune de Carbon-Blanc, le Maire a la possibilité de procéder à des virements de crédit à concurrence de 383 877,45 € €.

Aussi, le Maire a autorisé l'ouverture des crédits d'investissement selon le tableau suivant :

Chap / Art	Libellé	Fct	Investissement Section Dépenses
10	Dotations, fonds divers		24 957,00
10251	Dons et legs en capital		24 957,00
	Opération d'équipement n°10 Eclairage public		59 780,00
21534	Réseaux d'électrification	814	59 780,00
	Opération d'équipement n°14 Espaces Verts		6 715,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	020	6 715,00
	Opération d'équipement n°17 Mairie		- 37 460,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	- 37 460,00
	Opération d'équipement n°18 Ecoles		66 948,00
21312	Bât. : Bât. Scolaires	211	65 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	212	1 948,00
	Opération d'équipement n°21 Eglise Presbytère		11 000,00
2031	Frais d'études	026	1 800,00
21318	Bât. : Autres bât publics	026	8 700,00
21531	Réseaux adduction d'eau	026	500,00
	Opération d'équipement n°23 Foyer		10 000,00
2135	IGAAC	33	10 000,00
	Opération d'équipement n°24 CTM		- 79 472,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	- 79 472,00
	Opération d'équipement n°26 Maison de la petite Enfance		14 074,00
21318	Bât. : Autres bât publics	64	5 364,00
2135	IGAAC	64	5 191,00
2188	Autres immobilisations corporelles	64	3 519,00
	Opération d'équipement n°30 Divers Services		- 86 891,00
2188	Autres immobilisations corporelles	020	- 86 891,00
	Opération d'équipement n°37 Centre Culturel Favols		8 083,00
2031	Frais d'études	314	1 083,00
21533	Réseaux câblés	314	7 000,00
	Opération d'équipement n°44 Prévention		2 266,00
2188	Autres immobilisations corporelles	211	2 266,00
	Opérations d'équipement		- 24 957,00
	Total des dépenses d'équipement		-

Monsieur THOUVENIN indique que les travaux du Conseil Municipal des Jeunes se poursuivent malgré une mise en sommeil en raison de l'épidémie. Les projets adoptés en réunion plénière du mois de Février ont été reconduits avec un nouveau calendrier démarrant en septembre 2020. Il remercie l'ensemble de ses Collègues qui ont adhéré à ce projet et contribué à leur faire fonctionner.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la richesse des échanges au cours de ces six années. Il rappelle son bonheur d'avoir été le Maire de cette Commune. Œuvrer pour elle a été pour lui un honneur. Il mesure la chance qui lui a été donnée d'avoir

accès à cette fonction. Il a une pensée émue pour ses Collègues Conseillers Municipaux toute tendance politique confondue. Il connaît la force de leur conviction. Il salue leur travail et leur engagement. Il salue également le travail effectué par l'Administration Générale représentée par la Directrice Générale des Services.

Monsieur PEREZ-ROBA remercie également l'ensemble des collègues qui ont œuvré dans un esprit constructif durant ces six années. Il remercie l'ensemble des Services et aussi les citoyens qui se sont rendus régulièrement en Mairie pour assister aux séances du Conseil. Le collectif A Gauche Autrement n'étant plus représenté au sein de ce Conseil, il dit au-revoir à tous. Il a une pensée pour Monsieur GAUTHIER, frappé par le deuil.

Monsieur le Maire le remercie de cette attention, il en fera part à Monsieur GAUTHIER. Il rappelle ses récents propos et assure qu'il fera en sorte d'honorer comme il se doit la mémoire de Monsieur Serge MERLE, ancien Conseiller Municipal, disparu pendant le confinement.

Monsieur le Maire remercie encore les élus de leur attention et espère revoir les personnes qui quittent ce conseil dans d'autres instances et pour les autres qui sont candidats lors de la prochaine réunion qui installera le nouveau Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 10.